

En 2001, par ordre du ministre de la justice, le réseau de correspondants locaux dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale a été créé sur le modèle du réseau judiciaire européen. En mars 2004, ce réseau a été réorganisé, par deux ordres du ministre de la justice, en deux réseaux spécialisés: le réseau judiciaire roumain en matière pénale - pendant du réseau judiciaire européen - et le réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale - pendant du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale. Par la suite, ces deux réseaux ont été réorganisés successivement en 2005, 2007, 2010, 2014, 2016 et 2019 à la suite des modifications apportées à la législation de l'Union européenne en la matière et aux changements du personnel du système judiciaire national.

Par ordre du ministre de la justice n° 1929/C/29.5.2014, la dernière mise à jour a été réalisée conformément à la décision n° 568/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 modifiant la décision 2001/470/CE du Conseil du 28 mai 2001. L'ordre a été rédigé conformément à l'ordonnance du gouvernement n° 123/2007 sur certaines mesures visant à renforcer la coopération judiciaire avec les États membres de l'Union européenne, approuvée moyennant quelques modifications par la loi n° 85/2008.

Le réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale est le pendant au niveau national du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

La Roumanie a désigné deux points de contact nationaux pour le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale. Les points de contact du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale relèvent du ministère de la justice. Ils veillent à ce que les missions du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale soient remplies.

Conformément à l'article 6, le réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale se compose d'un juge de la première chambre civile et d'un juge de la deuxième chambre civile (anciennement chambre commerciale) de la haute cour de cassation et de justice; d'un juge de chaque première chambre civile et deuxième chambre civile (anciennement chambre commerciale) des cours d'appel; d'un juge de la juridiction spécialisée/chambre des affaires familiales et des mineurs, spécialisé dans les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et d'octroi de compensations financières aux victimes d'infractions; de membres du personnel de la direction du droit international et de la coopération judiciaire remplissant également les missions du ministère de la justice en tant qu'autorité centrale dans le domaine de la coopération judiciaire internationale en matière civile et commerciale; d'un représentant désigné par chacune des associations professionnelles des notaires, des huissiers de justice et des avocats de Roumanie. Les points de contact nationaux au sein du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale sont, de plein droit, membres du réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale.

Les juges membres du réseau judiciaire roumain ont été nommés par décision du conseil supérieur de la magistrature.

Depuis 2001, par l'intermédiaire de la direction du droit international et de la coopération judiciaire, le ministère de la justice a organisé de nombreux séminaires et réunions de travail pour les membres des réseaux, sur ses propres ressources (budget du ministère de la justice), et plus particulièrement, depuis 2007, dans le cadre de plus de 15 programmes européens financés par la Commission. En outre, des représentants du réseau judiciaire roumain participent régulièrement aux réunions des réseaux judiciaires européens.

Les membres du réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale sont énumérés dans l'annexe de l'ordre du ministre de la justice n° 4008/C/9. 10.2019. Cette annexe fait partie intégrante de l'ordre.

**Membres du réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale, juges de la haute cour de cassation et de justice, des cours d'appel, des juridictions /chambres spécialisées en matière d'affaires familiales et de mineurs, du tribunal de Bucarest (juges de liaison au sein du réseau international des juges de la Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et juge désigné au sein de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions):**

**haute cour de cassation et de justice**

Nina-Ecaterina GRIGORAȘ, première chambre civile  
Andreia-Liana CONSTANDA, première chambre civile  
Roxana POPA, deuxième chambre civile

**cour d'appel d'Alba Iulia**

Cristina Gheorghina NICOARĂ, première chambre civile  
Nicolae DURBACĂ, deuxième chambre civile

**cour d'appel de Bacău**

Cristina-Mădălina RADU, première chambre civile  
Loredana ALBESCU, deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

**cour d'appel de Brașov**

Cristina ȘTEFĂNIȚĂ, chambre civile et des affaires familiales et des mineurs, des affaires relatives aux conflits du travail et à la sécurité sociale  
Elena-Clara CIAPĂ, chambre civile  
Simona Petrina GAVRILĂ, chambre civile  
Gabriel ȘTEFĂNIȚĂ, chambre civile et des affaires familiales et des mineurs, des affaires relatives aux conflits du travail et à la sécurité sociale

**tribunal des affaires familiales et des mineurs de Brașov**

Andrei IACUBA

**cour d'appel de Bucarest**

Antonela BRĂTUIANU, quatrième chambre civile  
Ștefan CMECIU, cinquième chambre civile  
Felix Lucian ȘALAR, sixième chambre civile  
Romeo GLODEANU, cinquième chambre civile  
Bogdan CRISTEA, huitième chambre du contentieux administratif et fiscal

**tribunal de Bucarest**

Andreea Florina MATEESCU, cinquième chambre civile (juge de liaison au sein du réseau international des juges de la Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants)

Anca Magda VOICULESCU, quatrième chambre civile (juge de liaison au sein du réseau international des juges de la Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants)

Luminița TÂRȚĂU, première chambre pénale, commission d'indemnisation des victimes d'infractions - tribunal de Bucarest

#### **cour d'appel de Cluj**

Denisa-Livia BĂLDEAN, présidente

Axente-Irinel ANDREI, président de la deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

#### **cour d'appel de Constanța**

Daniela PETROVICI, première chambre civile

Ecaterina GRIGORE, deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

#### **cour d'appel de Craiova**

Adina-Georgeta PONEA, présidente

Lotus GHERGHINĂ, deuxième chambre civile

#### **cour d'appel de Galați**

Aneta-Luminița CRISTEA, première chambre civile

Cosmin-Răzvan MIHĂILĂ, deuxième chambre civile

Andreea ARHIP, deuxième chambre civile

Alexandru BLEOANCĂ, deuxième chambre civile

#### **cour d'appel de Iași**

Claudia Antoanela SUSANU, chambre civile

Elena Crizantema PANAINTE, chambre des affaires relatives aux conflits du travail et à la sécurité sociale

Alina Gianina PRELIPCEAN, chambre du contentieux administratif et fiscal

#### **cour d'appel de Oradea**

Dorina Mihaela BEREȘ, première chambre civile

Marcela FILIMON, deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

#### **cour d'appel de Pitești**

Corina PINCU IFRIM, première chambre civile

Dumitru VĂDUVA, deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

Mariana VÂRGĂ, chambre civile, tribunal d'Argeș

Elena Cristina LUNGU, chambre civile, tribunal de Vâlcea

#### **cour d'appel de Ploiești**

Andra Corina BOTEZ, présidente

Adriana Maria RADU, première chambre civile

Aida Liliana STAN, deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

#### **cour d'appel de Suceava**

Ștefania Fulga ANTON, première chambre civile

Daniela MITREA MUNTEA, deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

#### **cour d'appel de Târgu Mureș**

Andreea CIUCĂ, deuxième chambre civile du contentieux administratif et fiscal

Loredana BERINDEAN, présidente, première chambre civile, tribunal de première instance de Târgu Mureș

#### **cour d'appel de Timișoara**

Cristian PUP, première chambre civile

Ștefan LUCACIUC, deuxième chambre civile

Florin MOȚIU, deuxième chambre civile

### **Membres du réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale, points de contact nationaux pour le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale**

#### **Ministère de la justice**

Viviana ONACA, directrice, direction du droit international et de la coopération judiciaire

Ioana BURDUF, p.s.j.a.j.p. (personnel ayant une formation juridique assimilé aux juges et aux procureurs), direction du droit international et de la coopération judiciaire

#### **Membres du réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale qui exercent des missions relevant du ministère de la justice, en tant qu'autorité centrale dans le domaine de la coopération judiciaire internationale et qui assure le secrétariat du réseau**

Camelia TOBĂ, p.s.j.a.j.p. (personnel ayant une formation juridique assimilé aux juges et aux procureurs), direction du droit international et de la coopération judiciaire

Flavius George PĂNCESCU, p.s.j.a.j.p. (personnel ayant une formation juridique assimilé aux juges et aux procureurs), direction du droit international et de la coopération judiciaire

#### **Membres du réseau judiciaire roumain en matière civile et commerciale — un représentant désigné par les présidents des unions nationales des notaires, des huissiers de justice et des barreaux de Roumanie**

Octavian ROGOJANU, notaire, secrétaire, conseil de l'Union nationale des notaires de Roumanie

Constantin Adrian STOICA, huissier de justice, union des huissiers de justice de Roumanie

Costea-Corin C. DĂNESCU, avocat, union nationale des barreaux de Roumanie

Dernière mise à jour: 15/01/2021

Les versions linguistiques de cette page sont gérées par les points de contact du RJE correspondants. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission et le RJE déclinent toute responsabilité à l'égard des informations et des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.